FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : Le 10 mars 2021
Annule et remplace la date : 29 avril 2019 **Numéro de version : 14**

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT

Nom du produit	Produit nettoyant pour congélateurs DCT
Utilisation du produit	Liquide prêt à l'emploi
Numéro d'identification du produit	DCT130190
Numéro PGP	9-74

UTILISATION RECOMMANDÉE ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

Produit nettoyant pour congélateurs-chambres

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Fournisseur	Distribué par
Diversified Chemical Technologies, Inc. 15477 Woodrow Wilson, Detroit, MI 48238 (313) 867-5444	Procter & Gamble Inc. Toronto, ON M5W 1C5 (800) 332-7787

NUMÉRO D'APPEL DE SECOURS

Numéro d'appel des secours 24 h/24 (hygiène et sécurité, transport) CHEMTREC - (800) 424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

La classification est conforme à la norme osha de communication desdangers (29 CFR 1910.1200), au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 et à la NOM-018-STPS-2015 et est conforme aux dispositions du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies.

CLASSEMENT SGH

Le produit n'a pas été testé pour déterminer sa classification du SGH. Les catégories de danger sont fondées sur des catégories individuelles de danger pour les ingrédients.

Classe de risque	Catégorie de risque
Corrosion/irritation cutanée	3
Lésion oculaire/irritation des yeux à caractère grave	2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	3

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH

Pictogramme

Mot-indicateur SGH
AVERTISSEMENT

Phrases sur les risques utilisées par le SGH

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une grave irritation des yeux.
Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Phrases de précaution utilisées par le SGH
Évitez de respirer les vapeurs.
Se laver soigneusement les mains après la manipulation.
Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré.

Phrases d'intervention utilisées par le SGH
SI INHALÉ : Retirer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage.
Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.
En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

Phrases sur le stockage et l'élimination utilisées par le SGH
Magasin fermé à clé.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Numéro CAS	Ingrédients*	Fourchette de pourcentage
57-55-6	Propylèneglycol	40 - 50
67-63-0	Isopropanol	1 – 5
141-43-5	2-aminoéthanol	1 – 10

***L'identité d'autres produits chimiques et/ou de leur concentration (pourcentage exact) n'a pas été divulguée, car il s'agit d'un secret commercial.**

SECTION 4 MESURES DE SECOURS D'URGENCE

EN CAS D'INHALATION
Évacuer la victime pour qu'elle ne soit plus exposée et la transporter immédiatement dehors. En cas de respiration difficile, faire inhaler de l'oxygène. Consulter un médecin. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche doté d'une valve antireflux ou de tout autre appareil respiratoire médical.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU
Rincer abondamment la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX
Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en levant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION
NE PAS provoquer de vomissements. Si la victime est consciente et alerte, lui rincer la bouche et lui faire boire 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Ne rien faire ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Consulter un médecin.

SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION
À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'une investigation.

COMMENTAIRES POUR LE MÉDECIN
Traiter symptomatiquement et apporter beaucoup de soutien. Il est conseillé de ne pas provoquer de vomissements en raison du risque d'aspiration et ce n'est pas habituellement nécessaire à moins qu'une grande quantité ait été ingérée ou contaminée par un autre produit.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	Aucun
Méthode du point d'éclair	Creuset fermé Pensky-Martens

Limites d'explosion	***LIE*** : n.-r.	***LSE*** : n.-r.
Point d'auto-inflammation	n.-r.	

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

L'eau peut s'avérer inefficace. Pour les gros incendies, utiliser des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone, de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée. Pour les petits incendies, utiliser du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs, du sable sec ou de la mousse anti-alcool. Refroidir les récipients en les noyant sous de grandes quantités d'eau jusqu'à extinction complète de l'incendie et longtemps après.

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Comme pour n'importe quel incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau et les yeux. Danger(s) spécifique(s) : émet des gaz toxiques sous l'influence du feu. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et s'accumuler dans les zones basses ou fermées.

PROPRIÉTÉS ET DANGERS DES SUBSTANCES INFLAMMABLES

Aucune donnée disponible.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, notifier les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations en vigueur. Centre national d'intervention (reçoit les appels 24 h/24) : (800) 424-8802.

MESURES DE SÉCURITÉ

Utiliser des vêtements de protection adaptés à l'ampleur du déversement et au risque d'exposition. Pour de plus amples détails, consulter la Section 8. Faire preuve d'extrême prudence, car les zones affectées peuvent être glissantes. Réservé uniquement à un usage industriel. Garder hors de portée des enfants.

CONFINEMENT ET NETTOYAGE

Éviter les écoulements dans les égouts séparatifs, dans les égouts pluviaux et dans les fossés qui conduisent à des voies d'eau. Nettoyer immédiatement les déversements en prenant des précautions. Absorber le déversement à l'aide de matériaux inertes et mettre dans des récipients fermés destinés à être éliminés. Ventiler la zone et laver le site du déversement une fois que toutes les substances ont été ramassées.

SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS D'UNE MANIPULATION

Éviter l'inhalation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter une exposition prolongée ou répétée. Laver soigneusement la peau après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS D'UN ENTREPOSAGE

Maintenir le récipient fermé quand il n'est pas utilisé. Conserver dans un récipient bien fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à bonne distance de substances incompatibles. Protéger du gel et des températures élevées (> 60 °C). Tenir à l'écart des étincelles, de la chaleur ou d'une flamme nue.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

N° CAS	Ingrédients	MPT OSHA	MPT ACGIHC	Autres limites
141-43-5	2-aminoéthanol	LEA : 3 ppm	VLE : 3 ppm; LECT : 6 ppm	**s.o.**
67-63-0	Isopropanol	LEA : 400 ppm	VLE : 200 ppm; LECT : 400 ppm	**s.o.**

MESURES D'INGÉNIERIE

Le niveau de ventilation nécessaire variera en fonction des conditions de risque d'exposition. Une ventilation adéquate doit être fournie de manière à ce que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. En cas de présence de brouillard épais, une ventilation aspirante locale doit être envisagée, outre la ventilation mécanique générale.

PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE/ENTRETIEN

Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, par exemple se laver après manipulation de substances et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail en les séparant du linge de maison et l'équipement de protection afin d'éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Suivre les bonnes pratiques de nettoyage et d'entretien. Ne pas ranger des vêtements de travail et un équipement de protection dans le même casier que les vêtements personnels.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie en fonction des conditions de risque d'exposition, par exemple les applications, les pratiques de manipulation, la concentration et la ventilation. Les renseignements sur le choix de l'équipement de protection à utiliser avec cette substance, tels qu'ils sont fournis ci-dessous, sont basés sur une utilisation normale prévue.

Protection des voies respiratoires Aucune protection n'est nécessaire dans les conditions d'utilisation normales prévues du produit. Toutefois, si des vapeurs ou des brouillards sont présents et si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations de contaminants atmosphériques à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, un appareil de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA peut être approprié.

Protection des mains Aucune protection n'est nécessaire dans les conditions d'utilisation normales prévues du produit. En cas d'exposition directe probable, porter des gants de protection appropriés afin d'empêcher toute exposition de la peau. Les types de gants à envisager pour cette substance incluent : **nitrile/latex.**

Protection des yeux Aucune protection n'est nécessaire dans les conditions d'utilisation normales prévues du produit. En cas d'exposition directe probable, il est recommandé de porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité. Porter des lunettes de protection ou des lunettes de protection contre les produits chimiques comme le prévoient les réglementations de l'OSHA sur la protection des yeux et du visage dans la Partie 1910.133 du Titre 29 du CFR ou la Norme européenne EN166.

Protection de la peau et du corps Aucune protection n'est nécessaire dans les conditions d'utilisation normales prévues du produit. En cas d'exposition directe probable, il est recommandé de porter au minimum une chemise à manches longues et un pantalon.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION Prévoir des installations adaptées pour laver abondamment ou rincer les yeux et le corps en cas de contact ou d'éclaboussures.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Transparente	**Densité relative (eau = 1)**	1,01 - 1,04
État	Liquide	**Pression de vapeur**	n.-r.
Odeur	Alcool léger	**Viscosité**	n.d.
pH	9,4 - 10,6	**Taux d'évaporation (eau = 1)**	n.-r.
Point de fusion	s.o.	**Composés organiques volatils (%)**	44,7
Point d'ébullition	s.o.	**Solubilité dans l'eau**	Complètement

SECTION 10 STABILITÉ/RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique ***Instable*** [ ] ***Stable*** [X]
Conditions à éviter Chaleur excessive
Réactivité/incompatibilité Agents oxydants forts, acides forts, isocyanates.
Produits de décomposition dangereux Cette substance ne se décompose pas à la température ambiante. La combustion incomplète ou la décomposition thermique peut être censée générer des substances comme des matières particulaires et des hydrocarbures non brûlés, des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres composés organiques ou inorganiques non identifiés.
Réactions dangereuses ***Se produiront*** [ ] ***Ne se produiront pas*** [X]

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

CANCÉROGÉNICITÉ

Ce produit n'a pas été testé pour sa cancérogénicité. Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme étant de façon probable, possible ou confirmée un agent cancérogène pour les humains, sauf indication contraire ci-dessous.

CIRC : ne fait pas partie de la liste **ACGIH** : ne fait pas partie de la liste **NTP :** Ne fait pas partie de la liste

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DU PRODUIT

Le produit n'est pas testé pour son classement au titre des catégories suivantes :

DL 50 (orale), CL50 (inhalation), toxicité cutanée (peau), corrosion/irritation cutanée, lésion/irritation oculaire grave, sensibilisation des voies respiratoires/cutanée, mutagénicité des cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, risque d'aspiration

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DES INGRÉDIENTS

Aucun des ingrédients ci-dessus présents à une concentration supérieure à 1 % (0,1 % pour les agents cancérigènes) ne déclenche la cote de danger ou ne se classe sous les catégories suivantes, sauf indication contraire ci-dessous :

CL50 (inhalation), toxicité cutanée (peau), lésion/irritation oculaire grave, sensibilisation des voies respiratoires/cutanée, mutagénicité des cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, risque d'aspiration

DL 50 (orale) - CAS 57-55-6; œil de lapin (orale) ; 18 500 mg/kg; **corrosion/irritation cutanée -:** CAS 57-55-6; *test de Draize* : peau humaine; 10 mg

SECTION 12 INFORMATIONS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE

Informations générales d'ordre écologique

CAS 57-55-6, propylèneglycol - écotoxicité - puce d'eau (daphnie) : CE50 = 10 000 mg/l; 48 h; non spécifié, bactéries - Phytobacterium phosphoreum : CE50 = 710 mg/l; 30 min; test poisson Microtox - poisson rouge : CL50 = 5 000 mg/l; 24 h; poisson non spécifié - guppy : CL50 = 1 000 mg/l; 48 h;

Environnemental : en cas d'échappement dans l'atmosphère, le produit se dégrade rapidement par réaction avec les radicaux hydroxyles photochimiquement produits (demi-vie typique de 32 h). L'élimination physique de l'air par l'eau de pluie est possible.

Persistance et dégradabilité : en cas de déversement dans de l'eau, le propane-1,2-diol est censé se dégrader relativement rapidement par biodégradation.

Mobilité dans le sol : en cas de déversement dans la terre, une biodégradation rapide devrait se produire. Le lessivage important de la terre peut se prévoir.

Informations générales d'ordre écologique

CAS 67-63-0, alcool isopropylique - poisson - tête-de-boule : 1 000 ppm; 96 h; CL50 daphnie : 1 000 ppm; 96 h

Potentiel bioaccumulatif : l'alcool isopropylique présente une forte demande d'oxygène biochimique et le potentiel de provoquer la raréfaction de l'oxygène dans les systèmes aqueux, le faible potentiel d'affecter les organismes aquatiques, le faible potentiel d'affecter le métabolisme microbien secondaire de traitement des déchets, le faible potentiel d'affecter la germination de certaines plantes, le fort potentiel de se biodégrader (persistance faible) à l'aide des microorganismes non acclimatés des boues activées.

Physique : Demande théorique d'oxygène : 2,40 g d'oxygène/g DCO : 2,23 g d'oxygène/g DBO5 : entre 1,19 et 1,72 g d'oxygène/g.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION

Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique rejeté est classé comme déchet dangereux. Les lignes directrices de l'EPA des États-Unis pour la détermination de la classification sont énumérées dans les parties 261 du CFR 40 CFR. De plus, les producteurs de déchets doivent consulter les règlements locaux et d'État sur les déchets dangereux afin d'assurer une classification complète et exacte. Communiquez avec un service professionnel agréé d'élimination des déchets pour éliminer ces matières.

Récipients vides Nettoyer les récipients vides pour éliminer tous les résidus, conformément aux directives de la Partie 261.7 du Titre 40 du CFR et recycler les récipients ou les jeter dans les ordures normales

SECTION 14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	TERRESTRE (DOT États-Unis)	MARITIME (IMDG)	AÉRIEN (IATA)
Nom correct du produit expédié	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe de risque	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Numéro d'identification	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Informations complémentaires
Limites de quantités et étiquette DOT pour limites de quantité : s.o.

SECTION 15 INFORMATIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

LISTES EPA SARA (Loi de 1986 portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement)
[302 (EHS) TPQ, 304 CERCLA RQ, 304 EHS RQ**]**
Aucun des ingrédients ci-dessus présents à une concentration supérieure à 1 % (0,1 % pour les agents cancérigènes) n'a été identifié dans les listes.

CATÉGORISATION SECTION 311/312 TITRE III DE LA SARA (PARTIE 370 DU TITRE 40 DU CFR) – voir la Section 2 pour les catégories de risques conformément au règlement final de juin 2016 de l'EPA sur les amendements à la déclaration des stocks de produits chimiques dangereux

RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS EPA
Proposition 65 de l'État de Californie n.d.

INVENTAIRES NATIONAUX

TSCA (États-Unis)	Oui	**AICS (Australie)**	n.-r.
CAA HAP, ODC (États-Unis)	Non	**IECSC (Chine)**	n.-r.
CWA NPDES (États-Unis)	Non	**EINECS (Europe)**	n.-r.
LCPE (LIS/LES)	Oui	**ENCS (Japon)**	n.-r.
KECI (Corée du Sud)	n.-r.	**PICCS (Philippines)**	n.-r.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

COTE DE DANGER SELON LA NFPA Santé (bleu) : 1 Inflammabilité (rouge) : 0 Réactivité (jaune) : 0 Danger(s) spécifique(s) (blanc) : Aucun

LA PRÉSENTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ INCLUT LES RÉVISIONS SUIVANTES :
13: résultat du test du point d'éclair mis à jour; SARA Title III règlements
14: Mise à jour des COV

RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR Il incombe à l'utilisateur de déterminer le caractère approprié et de prendre des précautions, selon ce qui est souhaitable, pour la protection des biens et des personnes contre tous les dangers inhérents à la manipulation et à l'utilisation de ce produit.

PRÉPARÉ PAR
Service Environnement, Hygiène et Sécurité de Diversified Chemical Technologies, Inc. et de ses filiales

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES CONSIDÉRÉES COMME ÉTANT FIABLES ET EXACTES. TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE N'EST EXPRESSE OU IMPLICITE EU ÉGARD À L'EXACTITUDE DES PRÉSENTES DONNÉES OU AUX RÉSULTATS POUVANT DÉCOULER DE LEUR UTILISATION.